

Septembre 2010

Volume 19, no.1



Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil
625, rue Chicoine, bur. 300, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 9J3
Téléphone : 450-455-6651 - Fax : 450-455-0083
courriel : serve@videotron.ca

Mot de la Présidente

LES ÉLÈVES EN TROUBLE DU COMPORTEMENT EXISTENT ENCORE !!!

Plusieurs directions d'école affirment sans gêne que les élèves TC n'existent plus, qu'on ne les reconnaît plus, que l'identification n'est plus nécessaire car la cote 12 n'est plus reconnue au ministère. C'est vrai que le MELS ne veut plus connaître où sont intégrés les élèves TC et combien ils sont car l'enveloppe budgétaire pour les élèves TC est versée à la commission scolaire sans tenir compte du nombre d'élèves TC.

En attendant les réponses, nous croyons que la somme obtenue à la commission scolaire des Trois-Lacs frôle le 140 000\$. Les élèves TC identifiés par le comité ad hoc de la convention collective sont peu nombreux puisque la commission scolaire fait tout pour ne pas les reconnaître mais dans la réalité, les enseignantes et les enseignants côtoient ces élèves quotidiennement. Un changement d'attitude et de pratique s'impose!

Les élèves TC, les anciens élèves cotés 12, sont loin d'être morts ou même disparus de la commission scolaire des Trois-Lacs. Ils sont bien réels et ils rendent l'enseignement difficile pour bon nombre de titulaires.

Nous avons consulté les personnes déléguées d'établissement et unanimement ils veulent que le SERV, qui siège au comité paritaire EHDA de la commission scolaire, recommande que cette enveloppe serve d'abord à embaucher des psychoéducateurs pour aider à la reconnaissance des élèves TC et au suivi de ces derniers. Ils désirent également qu'un local coup de pouce soit accessible en tout temps et dans toutes les écoles.

Pour la durée de l'entente 2010-2015, une enveloppe supplémentaire de 20 millions est dédiée annuellement pour répondre aux besoins de ces élèves et par la bande cette enveloppe améliorera les conditions de travail des enseignantes et des enseignants qui ont ces élèves TC identifiés et intégrés dans leur classe.

N'êtes-vous pas du même avis que pour aider ces élèves, encore faut-il les reconnaître?

Difficile d'obtenir de la direction des services complémentaires des réponses à nos questions. Combien cela fait-il d'argent pour le primaire à la commission scolaire des Trois-Lacs? Combien y a-t-il d'élèves TC identifiés et intégrés et dans quelles classes?

Au moment d'écrire ces lignes, le comité paritaire EHDA n'avait pas encore siégé pour faire les recommandations voulues.

Ce dossier est à suivre...

Véronique Lefebvre

DANS CE NUMÉRO :

► Engagements à temps plein	2
► Vous commencez votre carrière?	2
► Mise à jour de la liste d'ancienneté	3
► Comité de perfectionnement des maîtres	3
► Session de préparation à la retraite	3
► Vous êtes déménagés cet été !	3
► Le salaire au cours des cinq prochaines années	4
► Dur de se mobiliser ?	4
► CARRA: Rachat de service	4

Toutes nos félicitations aux enseignantes et aux enseignants qui ont obtenu un poste à temps plein pour l'année scolaire 2010-2011		
Nom	Champ	École
Arsenault Karine	3	Saint-Michel
Bédard Geneviève	2	Sacré-Coeur
Bisson Joanie	3	Notre-Dame-de-Lorette
Charlebois Roseline	2	De la Riveraine
Chevrier Mariane	3	Notre-Dame-de-Lorette
Cotton Émilie	2	François-Perrot
Genesse Nathalie	3	Sacré-Coeur
Girard Marie-Claude	1	Papillon-Bleu/ St-J-Baptiste
Hébert Sylvain	5	Éclésièrè/A-Wilson/St-Ignace
Langlois Marc	3	De l'Épervière
Leduc Carole	3	François-Perrot
Lévesque Claude-Marie	3	Notre-Dame-de-Lorette
Ménard Marie-Hélène	3	Notre-Dame-de-la-Garde
Mercier Jocelyne	3	José-Maria
O'Connor Linda	1	Papillon-Bleu/St-J-Baptiste
Prescott Anne	2	Notre-Dame-de-Lorette
Proteau Julie	3	Léopold-Carrière
Rattier-Louet Aline	3	François-Perrot
Roy Amélie	3	Notre-Dame-de-la-Garde
Samson-Fournier Priscille	3	Sainte-Madeleine



Engagements - Temps plein 2010-2011

Vous commencez votre carrière ?



Une trousse d'accueil en insertion professionnelle est disponible auprès de votre direction. Dans celle-ci vous retrouverez entre autre un guide d'insertion professionnelle et syndicale préparé par la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE), une convention collective et un document sur les droits des statuts précaires. Si vous n'avez pas reçu votre trousse d'accueil, veuillez la

Des sessions de formation sont proposées aux nouveaux enseignants par les services éducatifs. Ces sessions sont offertes avec une libération d'une période en fin de journée et vous êtes libres d'y participer.

Nom de la session	Date de la rencontre (de 14h00 à 17h00)
L'art de communiquer avec les parents	29 septembre 2010
L'évaluation des apprentissages	28 octobre 2010
La gestion de classe	2 février 2011
L'éthique professionnelle	30 mars 2011

Le syndicat organisera une rencontre avec les nouveaux enseignants pour expliquer comment accéder à la liste de priorité. La date de la rencontre vous sera communiquée bientôt.

Mise à jour de la liste d'ancienneté

Au 30 septembre de chaque année la commission scolaire procède à la mise à jour de la liste d'ancienneté. Vous avez la responsabilité de vérifier cette liste. C'est facile, l'ancienneté s'établit en termes d'années et de fraction d'année quand vous êtes sous contrat. Les journées travaillées à titre de suppléante ou suppléant occasionnel ne se calculent pas.

Exemples :

- Si vous avez travaillé pendant l'année complète, vous ajoutez une (1) année à votre ancienneté.
- Si vous étiez en congé ou en absence pour maladie, vous avez accumulé votre ancienneté comme si vous étiez au travail.
- Si vous avez obtenu un contrat de 100 jours, vous ajoutez donc 0,5 année à votre ancienneté.

AREQ 
CSQ

Préparation à la retraite

À NOTER

*La prochaine session de
préparation à la retraite
aura lieu les 4 et 5 février 2011
à Boucherville*

*Toute l'information à ce sujet
sera transmise en novembre
par la personne déléguée de votre école.*

Céline Durand, v-p.

Comité de perfectionnement des maîtres

Des modifications ont été apportées à l'entente sur les modalités de fonctionnement du comité de perfectionnement des maîtres. Comme le comité a presque épuisé tout le surplus accumulé au cours des dernières années, les mesures suivantes sont abandonnées pour 2010-2011 :

- remboursement de la participation à des congrès, colloques pour les orthopédagogues;
- remboursement des frais de suppléance à même le surplus, pour la participation des spécialistes à des congrès ou colloques.

Toutefois, un montant de 192\$ par enseignant sera toujours décentralisé dans les écoles. Cette somme doit être gérée par un comité paritaire et un rapport annuel doit être produit.

Le comité de perfectionnement des maîtres dans chacune des écoles devra revoir sa politique pour permettre aux orthopédagogues de faire leur demande de perfectionnement à l'école plutôt qu'au comité de la commission scolaire.

Commission scolaire
des Trois-Lacs

Vous êtes déménagés cet été !

SERV

Avez-vous avisé la commission scolaire de votre changement d'adresse?

Téléphonez à Josée Haineault au service des ressources humaines, poste 1735, elle vous fera parvenir un formulaire de changement d'adresse. Par la suite, la commission scolaire avise le syndicat des changements d'adresse de tous ses membres. Nous procédons ainsi à la mise à jour de votre dossier personnel.



Le salaire au cours des cinq prochaines années si l'intersectorielle est adoptée

Le projet de règlement salarial pour une convention collective de cinq ans prévoit des augmentations salariales fixes de 6,0 % et des ajustements variables selon la croissance économique (jusqu'à 3,5 %), ou l'inflation (jusqu'à 1,0 %), pour un total possible de 10,5 %.

Paramètres salariaux : 6,0 %

Les taux uniques et les échelles de traitement sont majorés comme suit * :

1er avril 2010 - 0,5 %

1er avril 2011 - 0,75 %

1er avril 2012 - 1,0 %

1er avril 2013 - 1,75 %

1er avril 2014 - 2,0 %

* Au 141e jour de travail de l'année scolaire pour les enseignantes et enseignants des commissions scolaires.

Possibilité de majorations salariales additionnelles jusqu'à 3,5 % selon la croissance économique du Québec

Si la croissance économique excède les projections à la base du plan de retour à l'équilibre budgétaire du gouvernement, des majorations salariales additionnelles s'appliqueront.

► Au 1er avril 2012 :

Ajout jusqu'à 0,5 %, si la croissance cumulative du produit intérieur brut (PIB) nominal du Québec au cours des deux années précédentes dépasse 8,3 % ;

► Au 1er avril 2013 :

Ajout jusqu'à 2,0 %, moins ce qui aura été appliqué en 2012, (soit 1,5 % si le 0,5 % de 2012 s'applique), si la croissance cumulative du PIB nominal du Québec au cours des trois années précédentes dépasse 12,7 % ;

► Au 1er avril 2014 :

Ajout jusqu'à 3,5 %, moins ce qui aura été appliqué en 2012 et 2013, (soit 1,5 % si le 0,5 % de 2012 et le 1,5 % de 2013 s'appliquent), si la croissance cumulative du PIB nominal du Québec au cours des quatre années précédentes dépasse 17 %.

► Rajustement au 31 mars 2015 : jusqu'à 1,0 %

À la fin de la convention collective, un rajustement salarial pouvant atteindre 1,0 % sera appliqué si l'inflation cumulée pendant la durée de la convention collective excède la somme



Dur de se mobiliser? Quand on se compare, on se console!

Lors du dernier Conseil Général, Daniel B. Lafrenière qui est secrétaire-trésorier à la CSQ, nous a présenté la situation extrêmement difficile des enseignants en Colombie. Voici le résumé en chiffres :

- 2000 menaces de mort;
- 894 enseignants assassinés depuis 1986;
- 19 enseignants assassinés en 2009;
- Une quarantaine d'élèves sont témoins de ces meurtres, car la majorité se font à l'école;
- 50\$ sont offerts aux élèves qui dénoncent les propos syndicaux de leurs enseignants;
- 5-6 téléphones cellulaires par enseignant, car ils sont continuellement sur écoute;
- 2-3 gardes du corps souvent corrompus ;
- Une veste pare-balles en tout temps ;
- Un appartement sous haute surveillance;
- Une vérification aux rayons X de chacun des colis envoyés aux écoles;
- Une couronne mortuaire envoyée en classe fait souvent preuve de menace;
- Un avis de son propre décès est aussi parlant!

Pour toutes ces données alarmantes, nous avons voté à l'unanimité que la CSQ appuie et témoigne de sa solidarité avec la FECODE (Federacion Colombiana de Educadores) et les autres organisations qui luttent pour le respect des droits syndicaux et plus largement, des droits de la personne en Colombie.

Si l'aspect international de notre centrale vous intéresse, je vous invite à consulter l'onglet se rapportant à ce thème. <http://international.csq.qc.net>

Isabelle Gariépy, v-p

CARRA

RACHAT DE SERVICE

Si vous avez des rachats de service à effectuer pour des congés sans traitement, des congés parentaux, etc., il est temps d'y penser. **Les taux pour tous les types de rachats augmenteront en avril prochain.**

Pour plus de renseignements, vous pouvez me joindre le jeudi au bureau du syndicat au **450-455-6651** ou par courriel au **celine.serv@videotron.ca**

Céline Durand, v-p

L'Informel

Éditeur : Véronique Lefebvre

Mise en page : Johanne Roy

Responsable à l'exécutif : Véronique Lefebvre

Collaboration : Céline Durand, Isabelle Gariépy